

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur Simon Deschênes, Maire	
Madame Myriam Belley	conseillère district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Simon Lemieux	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Richard Bujold	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Est absent :

Sont aussi présents :

Monsieur Martin Richard	directeur général
Madame Josée Latour	trésorière
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

21-12-329

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption du procès-verbal

21-12-330

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Interdiction de stationner dans les rues pour le déneigement

Depuis l'adoption du Règlement 89-381 et son entrée en vigueur en janvier 1989, il est strictement interdit de stationner dans les rues la nuit (entre 22 heures et 7 heures le matin) durant la période hivernale (du 15 novembre au 1er avril inclusivement).

Les véhicules des contrevenants pourront être déplacés et ceux-ci devront payer l'amende prévue au règlement. Les propriétaires pourront reprendre possession de leur véhicule au garage désigné sur paiement des frais de remorquage et de garde du véhicule. Cela facilite le travail de déneigement de l'équipe de nuit.

4.2 Parade de Noël

La 5^e édition de la parade de Noël s'est tenue samedi dernier sur la rue du Ruisseau. Le conseil tient à féliciter Kathy Breton et Ariane Lévesque, principales responsables de cette activité ainsi que toutes les personnes ayant contribué à son organisation.

Ariane Lévesque mentionne que la journée a été un succès. Environ 300 voitures ont circulé sur le trajet permettant de visiter les 25 stations de Noël.

Les organisateurs tiennent à remercier la Ville de Ste-Anne-des-Monts, le club Optimiste, la télévision communautaire et Bleu FM.

4.3 Permis de déneigement

Le maire mentionne qu'un entrepreneur en déneigement a l'obligation d'obtenir un permis, sans frais, et d'identifier de son nom tous les équipements qu'il utilisera de façon à ce qu'ils soient facilement identifiables. Au plus tard le 15 novembre, l'entrepreneur doit fournir à la Ville la liste des adresses où il effectuera des travaux de déneigement.

4.4 Vélos électriques

Le maire annonce que 4 vélos à assistance électrique seront mis à la disposition de la population et des touristes dès l'été 2022. L'emplacement n'est pas encore déterminé mais il sera annoncé dès qu'il sera connu. Il est possible que l'organisme La Croisée mette également un vélo électrique à trois roues à la disposition de la population.

4.5 Pompiers honorés

Des pompiers ont été honorés en raison de leurs années de service :

- Pierre-Luc Sasseville, 10 ans, barrette de reconnaissance de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts
- Guy Gagnon, 30 ans, barrette de reconnaissance du lieutenant-gouverneur du Canada
- Clément Daraïche, 35 ans, plaque commémorative
- Steve Dumont, 25 ans, casque de cérémonie de pompier

4.6 Adoption du budget 2022

Le maire annonce que le budget de la ville pour l'année 2022 sera adopté le 9 décembre à 19h30, lors d'une séance extraordinaire qui sera télédiffusée.

5.- Administration

21-12-331

5.1 Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'année 2022, tel que présenté ci-dessous :

Lundi 10 janvier, lundi 7 février, lundi 7 mars, lundi 4 avril, lundi 2 mai, lundi 6 juin, lundi 4 juillet, mardi 6 septembre, lundi 3 octobre, lundi 7 novembre, lundi 5 décembre.

Notez qu'il n'y aura pas de séance ordinaire au mois d'août.

ADOPTÉE

21-12-332 5.2 Dépôt du registre relatif aux dons reçus par les élus en 2021

La greffière n'a reçu aucune déclaration des élus relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, supérieur à 200 \$, reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée.

ADOPTÉE

21-12-333 5.3 Aide financière pour les paniers de Noël

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder l'aide financière pour un montant de 1 500 \$ à l'organisme Partageance pour l'organisation des paniers de Noël 2021.

ADOPTÉE

21-12-334 5.4 Commission municipale du Québec – dépôt des rapports d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT la réception, en date du 23 novembre 2021, des rapports d'audit dont l'un porte sur le processus encadrant l'adoption du budget et l'autre sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations rédigé par la Commission municipale du Québec.

CONSIDÉRANT que ces rapports doivent être déposés à la première séance du conseil qui suit leur réception.

EN CONSÉQUENCE, les rapports d'audit portant sur le processus des rapports d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations sont déposés devant le conseil, et copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Une copie certifiée conforme de ce dépôt sera transmise à Mme Maude Déry, CPA, CMA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

21-12-335 5.5 Désignation de représentants de la ville à l'OMH

CONSIDÉRANT que le mandat des trois représentants de la Ville au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil nomme monsieur Lauris Campion et les conseillers Simon Pelletier et Ariane Lévesque pour représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Monts au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation. Il s'agit d'un mandat de quatre ans, soit pour les années 2022 à 2025.

ADOPTÉE

21-12-336 5.6 Nomination d'un membre du conseil municipal au Comité de consultation d'urbanisme

CONSIDÉRANT que, suite à l'élection du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer un remplaçant pour le poste occupé par M. Benoit Thibault, candidat sortant aux élections municipales 2021, au sein du comité consultatif d'urbaniste.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer le conseiller Simon Lemieux pour représenter le conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

21-12-337

5.7 Démarche de la municipalité amie des aînés - Nomination d'un membre du conseil municipal

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de réaliser une démarche auprès de la Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés.

CONSIDÉRANT que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la démarche MADA nécessite la nomination d'un élu responsable des questions aînées (RQA).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil nomme Ariane Lévesque, responsable des questions aînées (RQA). L'élu RQA aura pour mandat principal la responsabilité de la démarche MADA.

ADOPTÉE

21-12-338

5.8 Démarche de la municipalité amie des aînés - Mandat du comité de pilotage et identification des membres

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de réaliser une démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés.

CONSIDÉRANT que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la démarche MADA nécessite la création d'un comité de pilotage.

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage aura pour mandat de faire le bilan des réalisations du plan d'action de la politique des aînés 2016-2018, de mettre à jour la politique des aînés et le plan d'action pour une période minimale de 3 ans et de s'assurer que soient mis en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique des aînés et du plan d'action élaborés dans le cadre de la démarche MADA.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil procède à la création d'un comité de pilotage MADA qui sera sous la responsabilité de l'élu responsable des questions aînées (RQA) et composé des personnes suivantes :

- Ariane Lévesque, conseillère élue responsable
- Thérèse Lepage, membre de la communauté,
- Jessie Robinson, CISSS
- Vicky Asselin, CISSS
- Monique Campion (et son.sa. remplaçant.e), Directrice.teur de la culture

ADOPTÉE

21-12-339

5.9 Aide financière au comité d'entretien de la route Soucy

CONSIDÉRANT la demande du 13 novembre 2021 des résidents de la Route Soucy.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal maintient sa décision que la Ville ne procède pas au déneigement au sud du 38, route Soucy.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, une Ville peut accorder toute l'aide financière qu'elle juge appropriée dans le domaine du transport.

CONSIDÉRANT la fin de l'aide financière accordée au Comité d'entretien hivernal de la route Soucy, au montant de 7 500 \$ par année pour les hivers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 conformément à la résolution 14-07-169.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accordé une aide financière de 5 000 \$ pour l'hiver 2018-2019 et de 6 500 \$ incluant un voyage d'abrasif pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021.

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord pour reconduire l'aide financière de l'an dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser une aide financière de 6 500 \$ au Comité d'entretien de la route Soucy pour l'hiver 2021-2022 incluant un voyage d'abrasif.
- Que le chèque sera versé sur réception de la copie du contrat de déneigement ou un engagement de déneigement de l'OBNL.

ADOPTÉE

21-12-340 5.10 Embauche d'Adam Simard au poste d'opérateur de machinerie lourde saisonnier 18 semaines hiver

CONSIDÉRANT la démission de Vincent Lepage au poste d'opérateur de machinerie lourde saisonnier 18 semaines pour la période hivernale, effective le 1^{er} décembre 2021.

CONSIDÉRANT que le syndicat est d'accord pour que la période d'affichage soit écourtée afin de faire débiter ce poste dès le 4 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'embauche d'Adam Simard au poste saisonnier hiver (18 semaines) d'opérateur de machinerie lourde et ce, à partir du 4 décembre 2021, aux conditions de la convention collective syndiquée en vigueur.

ADOPTÉE

21-12-341 5.11 Embauche au poste d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'embauche de Jean-François Cormier au poste d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel, aux conditions de la convention collective syndiquée en vigueur.

ADOPTÉE

21-12-342 5.12 Ouverture du poste commis à la paie - remplacement congé maternité

CONSIDÉRANT que Ghislaine Machmech, l'actuelle employée au poste de commis à la paie, a signifié sa date d'accouchement à la mi-février 2022 et que son congé maternité sera compris entre 3 à 6 mois.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'ouverture du poste de commis à la paie en remplacement d'un congé maternité sur une période de 3 à 6 mois.

ADOPTÉE

21-12-343 5.13 Accord sur la proposition de service du groupe SCE - révision de la structure organisationnelle et de la structure de rémunération du personnel cadre

CONSIDÉRANT que la Ville désire que soit effectuée une révision de la structure organisationnelle et de la structure de rémunération du personnel cadre.

CONSIDÉRANT la proposition du Groupe SCE jointe au dossier de séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accepte la soumission du groupe SCE au montant de 17 175 \$ afin d'exécuter le mandat décrit dans ladite soumission.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers d'octobre 2021

Les états financiers d'octobre 2021 sont déposés devant le conseil, et copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

21-12-344

6.2 Approbation des écritures au journal général pour octobre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois d'octobre 2021, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

21-12-345

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 novembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 34727 à 34771, pour un montant de 2 458 117,33 \$
- les comptes à payer, chèques n^{os} 34772 à 34893, pour un montant de 299 082,31 \$
- pour un total de 2 757 199,64 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

21-12-346

6.4 Approbation des budgets révisés 2021 de l'OMH

CONSIDÉRANT le dépôt d'un budget révisé de l'OMH en date du 11 novembre 2021.

CONSIDÉRANT le dépôt d'un budget révisé de l'OMH en date du 1^{er} décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver les budgets révisés de l'OMH, l'un du 11 novembre 2021 dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 56 133 \$ et l'autre du 1^{er} décembre 2021 dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 56 169 \$.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

8.- Règlements

9.- Travaux publics

21-12-347

9.1 Autorisation de paiement 4 aux Entreprises Roy, Duguay et associés Réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport, lot 1

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-136 acceptant la soumission des Entreprises Roy, Duguay et associés au montant forfaitaire de 2 217 441,72 \$, excluant les taxes, pour la réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts – lot 1.

CONSIDÉRANT la facture 4808 de Roy, Duguay et associés au montant de 458 992,25 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT l'autorisation de la demande de paiement 4 de Stantec au montant de 527 726,34 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10% totalisant à ce jour un montant de 189 270,86 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 4 aux Entreprises Roy, Duguay et associés au montant total de 527 726,34 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36-723.

ADOPTÉE

21-12-348

9.2 Autorisation de paiement facture 762-0002982 de la firme GHD Consultants Ltée - réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport lot 1 et lot 2

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-170 mandatant la firme GHD au montant de 63 185,00 \$, plus taxes, pour la surveillance géotechnique des travaux de construction du projet de l'aéroport.

CONSIDÉRANT la facture 762-0002982 relative aux coûts du 17 octobre au 30 novembre 2021 pour réhabilitation et mise aux normes de l'aéroport au montant de 3 750,25 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au paiement de la facture 762-0002982 pour un montant de 3 750,25 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36-723.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

21-12-349

10.1 Embauche de préposés pour les patinoires extérieures

CONSIDÉRANT la demande déposée dans le cadre du programme SEMO et qu'une seule candidature est retenue.

CONSIDÉRANT la demande déposée dans le cadre du programme d'intégration au travail au CLE depuis le mois de septembre et qu'aucun candidat ne s'est proposé.

CONSIDÉRANT que les années précédentes, cinq (5) préposés étaient embauchés grâce à des subventions.

CONSIDÉRANT que le coût sera équivalent avec l'embauche de trois (3) préposés pour la création et l'entretien des patinoires extérieures, l'une située au parc 4 saisons (nécessite 1,75 préposé) et l'autre dans le secteur Tourelle (nécessite 1,25 préposé).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil autorise :

- L'embauche de Sylvain Gaumont comme préposé saisonnier (patinoire parc 4 saisons) dans le cadre du programme SEMO
- L'embauche de Réjean Synnett comme préposé saisonnier aux conditions contractuelles (patinoire secteur Tourelle).
- De mandater Guy Fraser pour embaucher un troisième préposé comme préposé saisonnier aux conditions contractuelles (2 patinoires).

ADOPTÉE

11. Incendie

21-12-350

11.1 Entente sur la formation au sein du service incendie - Ville de Cap-Chat - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le 31 décembre 2020, la MRC n'a pas renouvelé l'entente qu'elle avait avec l'École de formation des pompiers du Québec (EFPQ), en vertu de laquelle elle assurait aux différents services incendie des municipalités de son territoire les services de formation.

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Chat a pris la relève en embauchant d'abord un formateur qualifié et reconnu et en signant une entente avec l'ENPQ afin d'être l'organisme autorisé à dispenser ses programmes de formation sur le territoire de la Haute-Gaspésie.

CONSIDÉRANT que la durée de l'entente devra être la même que celle de l'entente conclue pour le préventionniste.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil autorise Simon Deschênes, maire et Martin Richard, directeur général, à signer l'entente avec la ville de Cap-Chat sur la formation au sein du service incendie et reconnaît que la quote-part de la contribution pour Sainte-Anne-des-Monts est d'un montant de 20 077 \$ pour la période 2021-2022.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

21-12-351

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 31.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/cg
